



PROVINCE DE NAMUR



VILLE D'ANDENNE



*Renard  
Camille*

*Arrêté de la D.P. fixant  
conditions pour une  
briquetterie permanente.*

*Arr. du 19-8-1927.*

*E n° 407 106*

Transmis à Monsieur *Renard Camille*  
*briquetier, ch. de Liège 17*

la pièce ci jointe, même objet que ci-contre,  
avec prière de nous en retourner le récépissé  
ci-dessous revêtu de sa signature.

Andenne, le *29 août* 1927.

Le Secrétaire,  
*Petitjean*

Le Bourgmestre.

*J. Meunier*

Reçu la pièce ci-dessus renseignée.

*En Senne, le 30 août 1927*

Le Destinataire.

*Le Renard*